

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFaurie Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Désignation d'un représentant de la CCVAI au sein de la SEM Soleil

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et L. 2121-21 ;

Vu les statuts de la Société d'Économie Mixte (SEM) Soleil ;

Considérant que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable est appelée à être représentée au sein des instances de gouvernance de la SEM Soleil ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner son représentant ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour cette désignation, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si le Conseil en décide ainsi à l'unanimité.

ARTICLE 2 : DE DESIGNER Madame Justine MARIN en qualité de représentant(e) de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au sein de la SEM Soleil.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER ce représentant à exercer les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein des instances de la SEM Soleil, dans le cadre des statuts de celle-ci.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 20/7/26
et de la publication le : 20/7/26
Le Président,*

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026
Date de reception de l'AR: 21/07/2026
042-244200614-DE2026_1607_14-DE
A G E D I